



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 07.24.25

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 06.01.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

N° 28749895 JS PRADETTES 2 / CAP JEUNES 31 du 08.12.2024 – SD3 – Poule C

Match à rejouer date à fixer par la Commission compétente.

Désignation de 3 arbitres et 1 délégué à la charge des deux clubs.
Transmission aux commissions compétentes.

Dossier transmis à la CDA pour suite à donner

Affaire n°2 :

N° 30022164 BLAGNAC FC / L'UNION ST.JEAN FC du 11.12.2024 – Coupe Occitanie U17

Club de BLAGNAC FC

1 match automatique de suspension de toutes fonctions officielles
Motif : geste excessif/adversaire durant le match

CLUBS de BLAGNAC FC et de L'UNION ST.JEAN FC

Match à rejouer, l'officiel n'a pas mis tous ses moyens pour mener cette rencontre à son terme

Affaire n°3 :

N° 29224195 PLAISANCE DU TO. US / L'UNION ST.JEAN FC du 23.11.2024 – Féminines à 11 CA Tlse 31 – Poule A

Club de L'UNION ST.JEAN FC

2 match fermes de suspension de toutes fonctions officielles, à compter du 13.01.2025
Motif : comportement excessif durant le match

1 match avec sursis de suspension de terrain pour le comportement du public

ARBITRE

5 mois fermes de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 13.01.25
Motif : Comportement discriminatoire - Art 9 et Art 4 du Barème Disciplinaire

Dossier transmis à la CDA pour suite à donner.